CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle Louise Michel à la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire (Covid-19), et conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, la séance a été externalisée vers un lieu adapté à la distanciation sociale de circonstance. La séance publique a été limitée à 12 personnes (hors membres du conseil municipal).

Présents : Mmes KOMONS – MASSON – JEANMAIRE - BRIOT
MM. HASELVANDER – BINSFELD – JOLY – JEANDEMANGE – RUIZ - BADOINOT – GUILLERMO – MICHEL – POULAIN - BATONNET – GURY – ROSIER - BERNARD.
Absents excusés : M. FLORENTIN donne pouvoir à M. ROSIER
M. SMET donne pouvoir à Mme KOMONS
M. Flavien BATONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2020, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2019 DU C.C.A.S.

Les membres du conseil municipal, nommés au Centre Communal d'Action Sociale de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019 du C.C.A.S. qui a été dressé par le trésorier de Bourmont, en conformité avec la comptabilité administrative de la commune. Vote : pour 6, contre 0, abstention 0.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 du C.C.A.S.

Le compte administratif 2019 présente un déficit d'exercice de 1 661,21 euros en fonctionnement.
En tenant compte du résultat reporté de 2018, le compte administratif présente un excédent de clôture de 644,48 euros en fonctionnement. Les membres du CCAS approuvent le compte administratif 2019. Vote : pour 5, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS Budget principal

Vu le vote par délibération n°2020-022 du 24 février 2020 approuvant le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,
Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 23 416,00 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 23 416,00 euros (somme imputée en recettes d'investissement),
Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 89 580,74 € ;
- 300 000,00 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 499 252,35 € ;

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS Budget annexe service assainissement

Vu le vote par délibération n°2020-023 du 24 février 2020 approuvant le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,
Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 36 961 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 36 961 euros (somme imputée en recettes d'investissement),
Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 550 118,39 €;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 129 823,13 € ;

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS
Budget annexe service Eau de Nijon

Vu le vote par délibération n°2020-024 du 24 février 2020 approuvant le compte administratif 2019 du budget annexe Eau de Nijon de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,
Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 4 394,54 € ;
- 1 583,54 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement ;
- affectation à l'excédent reporté ligne 002 la somme de 13 013,98 € ;

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS
Budget annexe service Eau assainissement de Goncourt

Vu le vote par délibération n°2020-025 du 24 février 2020 approuvant le compte administratif 2019 du budget annexe « eau assainissement de Goncourt »,
Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 12 000 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 12 000 euros (somme imputée en recettes d'investissement)
Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution positif reporté ligne 001 la somme de 11 127,86 euros ;
- affectation du déficit reporté ligne 002 la somme de 109 530,26 euros.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS
Budget annexe service Lotissement de Goncourt

Vu le vote par délibération n°2020-026 du 24 février 2020 approuvant le compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement Goncourt »,
Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

- en solde d'exécution négatif reporté ligne 001 la somme de 73 448,83 euros ;
- affectation ligne 002 la somme de 0,00 euros.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

AFFECTATION DES RÉSULTATS
Budget C.C.A.S.

Le Maire, président du C.C.A.S. propose l'affectation suivante :

- 644,48 euros en excédent reporté ligne 002.

Les membres du C.C.A.S. valident l'affectation précitée. Vote : pour 6, contre 0, abstention 0.

VOTE DES 3 TAXES

Le Maire propose au conseil de maintenir les taux votés l'an passé, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,69%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,67%
- CFE : 13,25%

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

PARTICIPATION AUX DIVERS SYNDICATS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les quote-parts communales dues pour l'année 2020 seront toutes prises sur les fonds libres de la commune, à savoir :

- S.I.V.O.M. du collège de Bourmont : 18 027,35 €
- SIVU de la Vallée de la Meuse : 1 634,98 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :
Les Violettes des Berges de la Meuse : 500 €, ADMR de Bourmont : 500 €, Le Souvenir Français : 200 €, Association des Donneurs de Sang : 50 €, Amicale des Sapeurs Pompiers : 350 €, Les Aînés du Mouzon : 50 €.
Le maire rappelle la subvention de 2 515 € votée pour la Cie Préface en séance du 10 février 2020. Soit un total de 4 165 € affecté au compte 6574.
Le maire précise que pour les associations suivantes, le versement de la subvention est soumis à présentation d'une demande complète liée à la réalisation d'une manifestation : Le Renouveau Nijonnais : 500 €, Foire Exposition et Animations de Bourmont : 500 €, Goncourt Histoire et Patrimoine : 150 €, Société de chasse de Goncourt : 100 €, Foyer des

Jeunes de Goncourt : 150 €, Goncourt Autrement : 150 €.
Les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote : pour 14, contre 0, abstentions 5.

BUDGET PRINCIPAL 2020

Budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 1 184 367,35 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 1 519 161,00 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2020 service assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon

Budget annexe du service assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 158 808,13 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 3 118 877,39 de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2020 service Eau de Nijon

Budget annexe du service Eau de Nijon équilibré à 25 767,98 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 12 925,08 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2020 service Eau assainissement de Goncourt

Le Maire rappelle qu'en 2012 la commune de Goncourt a opté pour la société Véolia Eau afin de mettre sous contrat d'affermage son réseau d'eau. La source de la Papeterie a été exclue du périmètre de cet affermage et reste donc à la charge de son budget annexe Eau assainissement.
La mise en affermage implique une traduction comptable par la seule DGFiP (passage des comptes 21 au compte 24) ce qui permet ensuite à la collectivité de ne plus amortir les biens concernés.
Après vérifications par le comptable, il s'avère que cela n'a jamais été réalisé depuis cette date.
En conséquence, il convient de régulariser les exercices 2013 à 2019 et ré-intégrer le sur-amortissement généré à tort par cette omission. Le montant total sur-amorti est de 45 873,12 euros, conformément au tableau récapitulatif joint.
Le conseil municipal décide d'inscrire au budget annexe eau assainissement de Goncourt 2020, les écritures suivantes :

- dépenses en investissement au 28158-040 d'un montant de 29 671,08 euros et au 28156-040 un montant de 16 202,04 euros,
- recettes en fonctionnement au compte 7811-042 pour un montant de 45 873,12 euros.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.
Le maire explique que pour réduire le déficit de fonctionnement, il faut créer une recette. Le Maire énonce le prix du m3 d'eau facturé dans les communes déléguées de Bourmont-Gonaincourt, Nijon et Goncourt. Afin d'harmoniser le prix de l'eau sur les communes déléguées, il propose d'instaurer pour la commune déléguée de Goncourt une part communale de 0,40 €/m3 à compter du 1er septembre 2020. M. Bernard précise que le contrat avec Véolia Eau comprend une indexation du prix de l'eau chaque année. Le Maire indique qu'il en sera tenu compte. Vote : pour 18, contre 1, abstention 0.

Budget annexe du service Eau assainissement de Goncourt équilibré à 121 803,25 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 102 312,12 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 18, contre 0, abstention 1.

BUDGET 2020 service Lotissement de Goncourt

Budget annexe du service Lotissement de Goncourt équilibré à 0,00 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 73 448,83 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 19, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2020 du C.C.A.S.

Budget 2020 du C.C.A.S. équilibré à 3 644,48 euros de dépenses et recettes en fonctionnement. Les membres du C.C.A.S. votent le budget : pour 6, contre 0, abstention 0.

M. Binsfeld ne prend pas part aux délibérations, ni au vote.
Considérant la désaffectation et le déclassement effectifs de la bande de voirie jouxtant les

VENTE PARCELLE DÉCLASSÉE AB.553 Rue du Fbg du Vivier

parcelles AB.226 et AB.228 (territoire de la commune déléguée de Bourmont) suivant délibération du 13 février 2020 reçue à la Préfecture de Haute-Marne le 13 février 2020, le Conseil Municipal, décide de vendre à M. et Mme Lionel BINSFELD, domiciliés à Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Haute-Marne, 8 rue du Faubourg du Vivier, Bourmont, la voirie suivante :
Territoire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON (Haute-Marne),
Commune déléguée de Bourmont,
Bande de voirie, jouxtant les parcelles AB.226 et AB.228, cadastrée AB.553
Contenance : 5 ca, moyennant le prix principal de 2 € le m², soit dix euros, suivant piquetage effectué par le cabinet CARDINAL, géomètre-expert à Chaumont (52).
Les frais de géomètre ainsi que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.
Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer l'acte authentique qui sera établi par Maître Jean BOISSIERE, notaire associé à Andelot-Blancheville. Vote : pour 18.

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat aidé de Giovanni Stéfani arrive à échéance le 18/09/20. Les modalités de prise en charge par l'Etat pour un contrat signé en septembre 2020 ne sont pas encore connues. Aussi, le maire propose au conseil de l'autoriser à renouveler le contrat de Giovanni dans les mêmes termes : 20h/hebdomadaire, durée 10 mois avec prise en charge par l'Etat à 40%. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Considérant qu'il est impossible de recouvrer la dette de Madame HOLLARD Sabrina, pour la somme de 62 euros, le Conseil Municipal, décide de mettre en non-valeur cette somme au budget principal dans sa totalité. Vote : pour 16, contre 1, abstention 2.

VENTE LOT DE BOIS

La commission des bois propose de mettre en vente aux habitants de la commune nouvelle un lot de bois coupé d'environ 16 stères, à prendre sur place au Parc des Roches.
Vente au plus offrant. Offre à faire sous enveloppe fermée, à déposer à la mairie de Bourmont. Un mot sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants.
Accord du conseil municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Ruiz informe le conseil qu'il a demandé un devis pour réaliser des travaux d'élagage sur la zone de rencontre de Goncourt (place des camping-cars).
M. Rosier informe le conseil de l'état de certaines parcelles de bois sur Goncourt contenant des arbres malades suite aux 3 années de sécheresse successives. La commission des bois est chargée d'étudier ce problème. Il indique également que la parcelle 33 sera exploitée en 2024 et qu'il convient de prévoir une place de stockage.
M. Poulain rend compte des travaux de la commission des chemins sur la cotisation due à l'Association Foncière de Goncourt.

La séance est levée à 22 heures 17.